ROYAUME DU MAROC
LE CHEF DU GOUVERNEMENT

ANRT
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵓⵙⵏⵎⵓⵍ ⵏ ⵜⵎⵙⴰⵍⵉⵏ
Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

05 mars 2019

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications organise en collaboration avec l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) à Rabat du 4 au 5 Mars 2019, une réunion du groupe africain sur la mise en œuvre des résultats de la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-17) tenue à Buenos Aires en 2017, et la Conférence de Plénipotentiaires (PP-18) de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) tenue à Dubaï en novembre 2018.

Cette réunion est consacrée à l'examen des principales résolutions et recommandations adoptées par la CMDT-17 ainsi que les cinq initiatives régionales pour l'Afrique afin d'identifier les projets et les initiatives africaines conjointes et d'élaborer un calendrier de travail pour leur mise en œuvre.

La réunion a examiné également les principaux résultats de la PP-18 et les contributions des Etats membres de l'UAT qui seraient soumises au prochain Conseil de l'UIT, prévu à Genève en juin 2019.

La session relative à la CMDT-17 a permis, dans le cadre des initiatives africaines pour le développement des télécommunications, d'adopter une liste de projets prioritaires en Afrique en matière des télécommunications/TIC.

Quand à la session relative à la PP-18, elle a permis, en plus de la désignation de responsables au niveau des pays africains pour chaque thématique retenue, l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre des résultats de la PP-18 et de la préparation africaine pour la prochaine Conférence PP-2022.

Une centaine de représentants de 23 Etats membres de l'UAT participe à cette réunion qui connait également la présence de représentants de l'UIT et de l'East African Communications Organization (EACO).

A propos de :

CMDT : organisée tous les quatre ans. Elle définit les stratégies et les objectifs concernant le développement des télécommunications/TIC, en fournissant des orientations et des indications au secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D).

PP : c'est l'organe suprême de l'UIT. Elle organisée tous les quatre ans. Les Etats Membres de l'UIT décident durant le PP du rôle de l'organisation et orientent l'évolution des technologies de l'information et de la communication dans le monde.